

Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale
Conseil des Ministres du 2 juillet 2026
SYNTHESE

ODJ	DECISION
Point 1 Cabinet proposant : Ch Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 25 juin 2026	Accepté Le Gouvernement approuve le Procès-Verbal du Conseil des Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 juin 2026.
Point 2 Cabinet proposant : Ch Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 25 juin 2026	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des décisions communiquées au Parlement bruxellois.
Point 3 Cabinet proposant : B.D. Affaires pendantes devant la Cour constitutionnelle (AP 26-016). Notifications des recours en annulation et questions préjudicielles.	Accepté Sur la proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement a pris acte des affaires pendantes devant la Cour constitutionnelle.
Point 4 Cabinet proposant : B.D. Arrêté du Gouvernement modificatif de l'arrêté du 18 décembre 2024 octroyant une subvention de 110.500 € au Centre national de Coopération au Développement – Communauté française et germanophone, pour l'année budgétaire 2026.	Accepté Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a donné son accord sur l'octroi d'une subvention totale de 110.500 € au CNCD-11.11.11. afin de poursuivre, du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2026, le développement de la plateforme soliris.brussels qui soutient les diasporas actives en éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) et coopération internationale situées en Région bruxelloise. Le montant de la subvention a été augmenté

	de 39.000 € pour couvrir les 6 derniers mois de mise en œuvre de cette phase de projet.
Point 5 Cabinet proposant : B.D. Traités européens et internationaux – assentiment – Fonds africain de développement.	Accepté Sur la proposition du Ministre-Président Boris Dilliès le Gouvernement bruxellois a marqué son approbation à « l'Accord portant création du Fonds africain de développement, fait à Abidjan le 29 novembre 1972, ainsi qu'aux Amendements à cet Accord, adoptés par résolution F/BG/2023/04 du Conseil des gouverneurs le 23 mai 2023 ». Le Fonds africain de développement (FAD), créé en 1972, lutte contre la pauvreté en octroyant des dons et prêts concessionnels aux pays africains les moins avancés. Les amendements adoptés en mai 2023 lui permettent désormais d'emprunter sur les marchés des capitaux et de lever des fonds non concessionnels pour amplifier son impact. Ces changements s'inscrivent dans une réforme plus large visant à mieux valoriser les fonds propres des banques multilatérales, sans abandonner les financements concessionnels existants. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est invité à approuver ces amendements et à soumettre le texte pour avis avant adoption parlementaire.
Point 6 Cabinet proposant : E.V. Accord-cadre pour la mise en œuvre et la maintenance d'une supervision centralisée des installations électromécaniques et électriques des stations métro, pré métro ou dépôts des transports en commun de la Région Bruxelles Capitale. -Procédure ouverte – Marché de services – Approbation du Cahier Spécial des Charges I3358.	Accepté Sur proposition du Ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé une procédure ouverte pour la mise en œuvre et la maintenance d'une supervision centralisée des installations électromécaniques et électriques des stations métro, pré métro ou dépôts des transports en commun de la Région Bruxelles-Capitale
Point 7 Cabinet proposant : E.V. Ventilation de crédits pour corriger une erreur matérielle dans l'élaboration du budget	Accepté Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la ventilation de crédits pour corriger une erreur matérielle dans l'élaboration du budget.

Point 8 Cabinet proposant : E.V. Lancement de la procédure de sélection et de nomination d'un(e) titulaire de la fonction d'administrateur-directeur général de la STIB.	Reporté
Point 9 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale attribuant aux communes bruxelloises pour l'exercice 2026 une subvention spéciale en application de l'ordonnance du 13 février 2003	Accepté Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, en charge des Pouvoirs Locaux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale attribue aux communes bruxelloises pour l'exercice 2026 une subvention spéciale de 20 millions € en application de l'ordonnance du 13 février 2003. En effet, certaines communes (Bruxelles, Anderlecht, Saint-Gilles, Etterbeek, Ixelles) ont chargé leurs hôpitaux publics de missions de service public qui grèvent leur budget. La Région, qui a la charge du financement général des communes, peut accorder une subvention destinée à participer à l'équilibre budgétaire des communes.
Point 10 Cabinet proposant : A.L. Revalorisation de la fonction publique locale - personnel des hôpitaux publics - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant à la Ville de Bruxelles et aux Communes d'Anderlecht, Etterbeek, Ixelles et Saint-Gilles, un subside visant à financer pour l'année 2026, la revalorisation de la fonction publique locale et plus particulièrement le personnel des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge.	Accepté Sur proposition du Ministre des Pouvoirs Locaux, Ahmed Laaouej, le Gouvernement a adopté un arrêté permettant d'exécuter, pour 2026, la continuité de la décision du 22 octobre 2020 de revalorisation du personnel des hôpitaux publics des années 2020 à 2024 par le remboursement à 100% de l'abonnement STIB et du paiement d'une prime de fin d'année.
Point 11 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux communes un subside de 9.897.126,34 EUR pour l'année 2026 visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents du niveau C des	Accepté Sur proposition du Ministre en charge des Pouvoirs Locaux, Ahmed Laaouej, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 9.897.126,34 euros visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents communaux de niveau C pour l'année 2026.

communes, des CPAS, des associations formées conformément aux dispositions du chapitre XII de la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale dont le Conseil d'Administration est constitué de CPAS, des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge et du Mont-de-Piété.	
Point 12 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux communes un subside de 12.895.507,27 EUR pour l'année 2026 visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents des niveaux D et E des communes, des CPAS, des associations formées conformément aux dispositions du chapitre XII de la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale dont le Conseil d'Administration est constitué de CPAS, des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge et du Mont-de-Piété.	Accepté Sur proposition du Ministre en charge des Pouvoirs Locaux, Ahmed Laaouej, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 12.895.507,27 euros visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents communaux des niveaux D et E pour l'année 2026.
Point 13 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux communes un subside de 25.679.124,41 EUR pour l'année 2026 visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents des communes, des CPAS, des associations formées conformément aux dispositions du chapitre XII de la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale dont le Conseil d'Administration est constitué de CPAS, des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge et du Mont-de-Piété.	Accepté Sur proposition du Ministre en charge des Pouvoirs Locaux, Ahmed Laaouej, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 25.679.124,41 euros visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents communaux pour l'année 2026.
Point 14 Cabinet proposant : A.L.	Accepté Sur proposition du Ministre chargé de l'Action sociale et des solidarités, des Pouvoirs Locaux, de l'Egalité des Chances et du Soutien Scolaire Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux

Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux communes et CPAS bruxellois, un subside de 9.000.000 EUR pour favoriser la mobilité douce de leurs agents pour l'exercice 2026.	communes et aux CPAS bruxellois, un subside de 9 000 000 euros pour favoriser la mobilité douce des agents communaux et des agents des CPAS pour l'exercice 2026.
Point 15 Cabinet proposant : A.L. Appels à projets à destination des communes et du secteur associatif pour les activités favorisant l'accrochage scolaire	Accepté Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, le Gouvernement a adopté le lancement d'appels à projets à destination des communes et du secteur associatif afin de mettre en œuvre des activités favorisant l'accrochage scolaire des jeunes. Un accent est mis sur les activités de soutien scolaire avec une approche individualisée. Une attention particulière est également portée à la santé mentale et au développement personnel des jeunes. Considérant les approches différentes entre l'enseignement francophone et l'enseignement néerlandophone en matière de lutte contre le décrochage scolaire, le Gouvernement décide d'octroyer une subvention à l'asbl Kozac pour mettre en œuvre les projets de prévention du décrochage scolaires dans l'Enseignement néerlandophone en Région de Bruxelles-Capitale.
Point 16 Cabinet proposant : D.D. Prolongation temporaire pour une nouvelle durée de 6 mois du mandat du directeur-général A5 de Bruxelles Connect IT	Accepté Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique, Dirk De Smedt, le Gouvernement bruxellois a approuvé la prolongation de la désignation temporaire de Baptiste Daveau en tant que directeur-général A5 de Brussels Connect IT pour une seconde période de 6 mois.
Point 17 Cabinet proposant : D.D. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du ... portant modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 portant le statut administratif et pécuniaire des agents des services publics régionaux de Bruxelles, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 portant le statut administratif et pécuniaire des agents des organismes d'intérêt public de la Région Bruxelles-Capitale, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 relatif à la situation administrative et	Reporté

pécuniaire des membres du personnel contractuel des services publics régionaux de Bruxelles et de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 relatif à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale – 1ère lecture	
Point 18 Cabinet proposant : D.D. Promotion de Madame Bénédicte ANNEGARN au grade de directrice (A3) auprès de la Direction de l'Urbanisme du Service public régional BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE (urban.brussels) et désignation des fonctionnaires délégués	Accepté Sur proposition du Ministre bruxellois en charge pour la Fonction publique, Dirk DE SMEDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de nommer Madame Bénédicte ANNEGARN dans le grade de directrice A3 auprès de la Direction de l'Urbanisme au cadre linguistique français de Urban.brussels. Sur proposition de la secrétaire d'Etat Audrey HENRY, le Gouvernement adopte parallèlement le nouvel arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les fonctionnaires délégués visés à l'article 5 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire.
Point 19 Cabinet proposant : D.D. Unique lecture - Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant prolongation temporaire pour une nouvelle durée de 6 mois du mandat de Karima Ouriaghli en tant que fonctionnaire dirigeante de talent.brussels tel que prévu par l'article 475 du statut SPRB.	Accepté Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique, Dirk De Smedt, le Gouvernement bruxellois a approuvé en première et dernière lecture le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant la prolongation de la désignation temporaire de Karima Ouriaghli en tant que fonctionnaire dirigeante de talent.brussels pour une seconde période de 6 mois.
Point 20 Cabinet proposant : D.D. Note de vision Pool Régional de Compétences	Accepté La note de vision propose la création d'un pool régional de compétences comme instrument structurel visant à améliorer l'adéquation entre la capacité en personnel et les besoins opérationnels, sans recours à des recrutements supplémentaires. Le dispositif repose sur deux trajectoires complémentaires : une trajectoire de déploiement rapide et une trajectoire de développement des compétences (re- et upskilling).

	L'objectif est une utilisation plus efficace des ressources humaines, un renforcement de l'employabilité des collaborateurs et une maîtrise durable de la masse salariale.
Point 21 Cabinet proposant : D.D. Modification de trois membres suppléants du Conseil bruxellois de l'évaluation, de la prospective et de la statistique	Accepté Sur proposition du Ministre chargé des Statistiques publiques, Dirk De Smedt, le gouvernement a nommé, à la demande des parties concernées, trois membres suppléants du Conseil bruxellois de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.
Point 22 Cabinet proposant : D.D. Rapport annuel 2025 de l'IBSA de perspective.brussels et rapport annuel des activités du Conseil bruxellois de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Conseil scientifique de l'IBSA)	Accepté Sur proposition du Ministre responsable des statistiques publiques, Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale prend note du rapport annuel 2025 de l'IBSA, du rapport annuel sur les activités du Conseil scientifique de l'IBSA et de l'avis du Conseil scientifique de l'Institut.
Point 23 Cabinet proposant : D.D. Octroi d'un d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à Paradigm pour l'exercice 2026	Accepté Sur proposition du ministre Dirk De Smedt le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la subvention à Paradigm afin de couvrir ses frais de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2026.
Point 24 Cabinet proposant : D.D. Protocole d'encadrement de transfert de données entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Police Fédérale concernant la communication des images captées par les caméras de la Région de Bruxelles Capitale pour des finalités policières.	Accepté Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé un projet de protocole relatif au transfert de données entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Police fédérale concernant les images captées par les caméras de la Région.
Point 25	Accepté Sur la proposition du Ministre de l'Emploi Laurent Hublet, le Gouvernement

Cabinet proposant : L.H. Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'instauration d'un régime d'aides à l'emploi en matière d'inclusion professionnelle en faveur des personnes en situation de handicap – 1ère lecture.	de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé, en première lecture, l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'instauration d'un régime d'aides à l'emploi en matière d'inclusion professionnelle en faveur des personnes en situation de handicap.
Point 26 Cabinet proposant : L.H. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 377.500,00 EUR à l'asbl Plateforme pour le Service Citoyen pour le projet « Consolidation de l'offre de Services Citoyens à Bruxelles - 2026 ».	Accepté Sur proposition du ministre de l'Emploi Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi d'une subvention de 377.500 EUR à la Plateforme pour le Service Citoyen pour couvrir partiellement les coûts liés à la « Consolidation de l'offre de Services Citoyens à Bruxelles ».
Point 27 Cabinet proposant : L.H. Actiris - projet d'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les cadres linguistiques d'Actiris – première lecture de deux	Accepté Sur proposition du ministre de l'Emploi et du ministre de la Fonction publique, le Gouvernement a adopté en première lecture le projet d'arrêté fixant les nouveaux cadres linguistiques d'Actiris.
Point 28 Cabinet proposant : L.H. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 50.000,00 EUR à l'ASBL VOLTA concernant la mise en œuvre du plan d'action afférent à l'« Accord-cadre bruxellois pour le secteur de l'électrotechnique (SCP 149.01) » - Année 2026.	Accepté Sur proposition du Ministre Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la subvention de fonctionnement à l'ASBL Volta concernant la mise en œuvre du plan d'action afférent à l'« Accord-cadre bruxellois pour le secteur de l'électrotechnique (SCP 149.01) » pour un montant total de 50.000 euros.
Point 29 Cabinet proposant : L.H.	Accepté Sur proposition du ministre de l'Emploi Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi d'une subvention de 75.000 au Centre d'Accueil et d'Information Jeunesse de Bruxelles (INFOR

Subvention de fonctionnement au Centre d'Accueil et d'Information Jeunesse de Bruxelles (INFOR JEUNES) pour le renforcement et le maintien des plateformes locales - Année 2026.	JEUNES) pour couvrir partiellement les coûts liés au dispositif de Garantie pour la jeunesse visant le maintien et le renforcement du réseau des plateformes locales d'information et d'accompagnement des jeunes existant.
Point 30 Cabinet proposant : A.H. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier de demande de certificat d'urbanisme, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 déterminant la composition des dossiers de demande de permis de lotir et de demande de certificat d'urbanisme en vue de lotir – Deuxième et dernière lecture.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve en deuxième et dernière lecture le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier de demande de certificat d'urbanisme, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 déterminant la composition des dossiers de demande de permis de lotir et de demande de certificat d'urbanisme en vue de lotir.
Point 31 Cabinet proposant : A.H. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme et modifiant certains arrêtés connexes - Première lecture	Accepté Sur proposition du Ministre-Président et de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme Audrey Henry, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté, en première lecture, l'avant-projet d'arrêté déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme et modifiant certains arrêtés connexes. Cet avant-projet d'arrêté s'inscrit dans la politique de simplification administrative poursuivie par le Gouvernement, visant à la fois à réduire les délais d'instruction des demandes de permis, mais aussi à alléger les exigences documentaires applicables à la constitution des dossiers de demande de permis d'urbanisme, en vue de limiter les motifs susceptibles de fonder une déclaration d'incomplétude du dossier.
Point 32 Cabinet proposant : A.H. Introduction d'un tarif de rotation aux bornes de recharge publiques (en voirie) pour véhicules électriques.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat, Audrey Henry, le Gouvernement a approuvé les modalités et le montant du tarif de rotation qui sera introduit. Ce tarif vise à encourager les propriétaires de véhicule électrique à déplacer leur véhicule dès que la recharge est terminée et à libérer ainsi le point de

	charge pour d'autres véhicules électriques. Cela permettra d'assurer une utilisation des bornes plus efficiente : d'une part l'emprise des bornes sur l'espace public est limitée (moins de bornes à installer), d'autre part le modèle économique des opérateurs sera plus attractif ce qui est de nature à diminuer le tarif de la recharge, enfin cela participe à la transition énergétique (l'électrification des usages).
Point 33 Cabinet proposant : A.H. Approbation de la présente liste des projets de marchés publics supérieurs à 160.000 euros (liste 24) de l'Agence Régionale de la Propreté – Marché public ayant pour objet les travaux de remplacement de l'éclairage extérieur du recypark Humanité - BP 26/2803	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le projet de marché public supérieur à 160.000 euros (liste 24) ayant pour objet les travaux de remplacement de l'éclairage extérieur du recypark Humanité.
Point 34 Cabinet proposant : A.H. FAC-437 – Restauration conservatoire de la Ferme du Rouge-Cloître à 1160 Auderghem. Marché de travaux. Marché de travaux – Procédure ouverte. Accord préalable du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le cahier spécial des charges n°FAC-437.	Accepté La Région de Bruxelles-Capitale réaffirme sa volonté d'achever la restauration du site du Rouge-Cloître à travers l'intervention sur la Ferme du Rouge-Cloître, dernier bâtiment encore en ruine au sein de cet ensemble remarquable. Cette action vise à garantir la préservation active de ce bien classé. Malgré les dispositifs de stabilisation actuellement en place, l'édifice demeure fragile et dépend de solutions provisoires qui n'assurent pas sa pérennité. Dans ce contexte, tout report des travaux entraînerait un accroissement des risques, tant sur le plan financier que patrimonial, et porterait atteinte à la crédibilité de la Région dans la gestion de son patrimoine. La Région fait dès lors le choix d'une intervention responsable et maîtrisée, en lançant le marché de travaux en vue de la restauration conservatoire du bâtiment, indispensable pour sécuriser durablement le site et en assurer la transmission aux générations futures. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la mission et les obligations de la Régie foncière, mises en œuvre en étroite coordination avec la Direction du Patrimoine Culturel.

Point 35 Cabinet proposant : K.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention d'un montant de 1.032.000,00 euros au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour couvrir les dépenses en lien avec la mise en œuvre du programme de Garanties Locatives en 2026	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention d'un montant de 1.032.000,00 euros au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour couvrir les dépenses en lien avec la mise en œuvre du programme de Garanties Locatives en 2026.
Point 36 Cabinet proposant : K.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention pour un montant de 2.313.000,00 euros au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'accompagnement du programme social du secteur locatif en 2026	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat chargée du Logement, Madame Karine Lalieux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital a octroyé une subvention d'un montant de 2.313.000,00 euros au Fonds du Logement. Cette subvention finance les activités d'accompagnement social des locataires des logements gérés par le Fonds du Logement. Cette subvention finance également les frais liés au fonctionnement du registre tenu par le Fonds du Logement afin d'assurer le traitement équitable des futures familles locataires potentielles de logements sociaux.
Point 37 Cabinet proposant : K.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 février 2026 octroyant une subvention de fonctionnement de 5.024.000,00 euros à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2026	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'État au Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 février 2026 octroyant une subvention de fonctionnement de 5.024.000,00 euros à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2026, afin d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 15.749.000 euros à la SLRB, dans le but de garantir la continuité et la pleine réalisation de ses missions de service public.
Point 38 Cabinet proposant : K.L.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement a approuvé les arrêtés du Gouvernement de la Région de

Arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention à l'asbl « Fédération des Agences Immobilières Sociales de la Région bruxelloise » d'un montant total de 372.412,75 euros pour l'année budgétaire 2026 (221.726,03 euros pour ses frais de fonctionnement et 150.686,72 euros pour les développements requis du logiciel HMS)	Bruxelles-Capitale octroyant la subvention de fonctionnement à la Fédération des Agences Immobilières Sociales de la Région bruxelloise.
Point 39 Cabinet proposant : K.L. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention d'un montant de 1.753.000,00,00 euros au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour couvrir les dépenses en lien avec la mise en œuvre de l'Alliance Habitat en 2026	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention d'un montant de 1.753.000,00 euros au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour couvrir les dépenses en lien avec la mise en œuvre de l'Alliance Habitat en 2026.
Point 40 Cabinet proposant : K.L. SLRB – Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026	Reporté
Point 41 Cabinet proposant : K.L. Ventilation de crédits AT 127 pour financer les dépenses BL ne pouvant pas attendre l'ajustement 2026	Accepté Le Gouvernement a approuvé une ventilation de crédits destinée à financer des dépenses urgentes de Bruxelles Logement avant l'ajustement budgétaire 2026.
Point 42 Cabinet proposant : A.P. Contrat de Quartier Durable « Hélicopter-Anvers » à la Ville de Bruxelles Octroi d'une prolongation de délai d'exécution pour la réalisation de l'opération 3.1. Création de 11 nouveaux logements intergénérationnels, sans incidence budgétaire.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté de prolongation de délais complémentaires alloués au CPAS de la Ville de Bruxelles pour la réalisation de l'opération « 3.1. Création de 11 nouveaux logements intergénérationnels » du CQD « Hélicopter-Anvers ».

Point 43 Cabinet proposant : A.P. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la gestion des déchets de batteries modifiant l'arrêté du 1er décembre 2016 relatif à la gestion des déchets et des dispositions connexes - Brudalex 4.0 – 2ème lecture	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, l'arrêté du 1^{er} décembre 2016 relatif à la gestion des déchets (le Brudalex) est modifié pour le rendre conforme au règlement européen 2023/1542 du 12 juillet 2023 relatif aux batteries et aux déchets de batteries. Ce règlement remplace et abroge la directive 2006/66/CE du 6 septembre 2006 relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs, qui avait été transposée dans le Brudalex. Il met en place un nouveau cadre en ce qui concerne l'exécution de la responsabilité élargie des producteurs de batteries en Europe. Parmi les nouvelles obligations qui incombent à ces producteurs, on retrouve la nécessité de demander un enregistrement et une autorisation aux autorités compétentes afin de pouvoir continuer à mettre les batteries sur le marché de l'Etat membre et de gérer convenablement leurs obligations en matière de responsabilité élargie des producteurs. Le règlement laisse une certaine latitude aux Etats membres en ce qui concerne les modalités d'organisation de l'autorité compétente ainsi que les règles administratives et procédurales relatives à ces enregistrements et autorisations, à la supervision de la mise en œuvre des obligations des producteurs, à la collecte des données relatives aux batteries et aux déchets de batteries et enfin à la mise à disposition d'information. Tous ces aspects sont donc réglés dans le présent projet d'arrêté sur base des exigences déjà en vigueur dans le Brudalex et dans les conventions environnementales mais aussi en s'inspirant des règles flamandes en la matière afin d'anticiper et d'harmoniser la future gestion interrégionale des systèmes de responsabilité élargie des producteurs. Par ailleurs, le présent projet transpose également une petite modification de la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) relative au logo à apposer sur les équipements électroniques.
Point 44 Cabinet proposant : A.P.	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'État Ans PERSONS, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve en 1ère lecture le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du xxx modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 mars 2012 relatif à la fixation des exigences de qualification minimale des techniciens frigoristes, à l'enregistrement des entreprises en technique du froid et à l'agrément des centres d'examens et modifiant l' arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 novembre 2018 relatif aux conditions d'exploitation des installations de réfrigération– 1ère lecture	Capitale du 22 mars 2012 relatif à la fixation des exigences de qualification minimale des techniciens frigoristes, à l'enregistrement des entreprises en technique du froid et à l'agrément des centres d'examens et modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 novembre 2018 relatif aux conditions d'exploitation des installations de réfrigération.
Point 45 Cabinet proposant : A.P. Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'exercice des compétences régionalisées dans le domaine de l'agriculture et de la pêche suite à la Sixième Réforme de l'État belge – première lecture	Accepté Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve en première lecture l'avant-projet d'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'exercice des compétences régionalisées dans le domaine de l'agriculture et de la pêche suite à la Sixième Réforme de l'État belge ainsi que l'avant-projet d'ordonnance d'assentiment de cet accord de coopération.
Point 46 Cabinet proposant : A.P. Octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire (4.181.000€) et d'une subvention d'investissement complémentaire (24.166.000€) à Hydria pour l'exercice de missions de service public relatives à la politique de l'eau pour l'année 2026.	Accepté Sur la proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur le projet d'arrêté libérant les subventions à Hydria pour l'exercice de ses missions de service public relatives à l'assainissement des eaux résiduaires urbaines pour l'année 2026.
Point 47 Cabinet proposant : A.P. Mise en Œuvre du Parc de la Sennette (CRU5)	Accepté Sur proposition de la secrétaire d'Etat Ans Persoons, et dans le cadre du Contrat de Rénovation Urbaine « Heyvaert-Poincaré », le Gouvernement de la Région bruxelloise a approuvé la publication du marché public de travaux, sous forme de procédure ouverte, pour l'aménagement de trois tronçons du parc de la Sennette (Liverpool-Mégissiers, Mégissiers-Bougie, Rosée-petite Poterie), situés sur les territoires d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean, en Région de Bruxelles-Capitale.

	Le Gouvernement de la Région bruxelloise a également approuvé l'acquisition des droits d'emphytéose sur les parcelles cadastrales constituant ces tronçons.
Point 48 Cabinet proposant : B.D. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 18 juillet 2000 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature des actes du Gouvernement, en ce qui concerne certains dossiers d'urbanisme, les seuils de délégation et le traitement des textes normatifs.- report du 27/05/2026- report du 04/06/2026- report du 11/06/2026- report du 18/06/2026- report du 25/06/2026	Reporté
Point 49 Cabinet proposant : B.D. BELIRIS- Avenant 16 à l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région.- report du 25/06/2026	Reporté
Point 50 Cabinet proposant : E.V. Note conceptuelle relative à l'organisation d'un deuxième dimanche sans voiture annuel.- report du 25/06/2026	Reporté
Point 51 Cabinet proposant : A.L. Travaux de rénovation de l'église Saint-Henri à Woluwe-Saint-Lambert - Suites du jugement du tribunal de première instance de Bruxelles du 23 avril 2026.- report du 25/06/2026	Accepté Sur proposition du Ministre chargé de l'Action sociale et des solidarités, des Pouvoirs Locaux, de l'Egalité des Chances et du Soutien Scolaire, Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte de la décision du tribunal du 23 avril 2026 et décide d'interjeter appel.

Point 52 Cabinet proposant : D.D. Etat des lieux du personnel 2026- report du 11/06/2026- report du 17/06/2026- report du 24/06/2026	Reporté
Point 53 Cabinet proposant : D.D. Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires en matière de gouvernance économique- report du 07/05/2026- report du 20/05/2026- report du 28/05/2026- report du 03/06/2026- report du 11/06/2026- report du 17/06/2026- report du 25/06/2026	Reporté
Point 54 Cabinet proposant : D.D. Instauration d'un système temporaire de régularisation fiscale - report du 25/06/2026	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en première lecture, sur proposition du Ministre des Finances Dirk De Smedt, un avant-projet d'ordonnance par lequel la Région de Bruxelles-Capitale se joint à la cinquième procédure de régularisation fiscale, laquelle a été initiée par le pouvoir fédéral. Cet avant-projet d'ordonnance est soumis à l'avis des partenaires sociaux et également au fédéral concernant son applicabilité technique.
Point 55 Cabinet proposant : A.P. Proposition finale et concrétisation de mesures du volet bruxellois du Plan social pour le climat- report du 07/05/2026- report du 21/05/2026- report du 27/05/2026- report du 04/06/2026- report du 10/06/2026- report du 18/06/2026- report du 25/06/2026	Reporté

Point 56 Cabinet proposant : B.D. Note de principe sur la réalisation du Parc des sports sur le plateau du Heysel.-report du 25/06/2026	Accepté Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale donne son feu vert de principe à la réalisation du Parc des sports sur le plateau du Heysel, un projet structurant qui permettra de renforcer durablement l’offre sportive, récréative et paysagère à Bruxelles. Ce futur parc réunira, sur un même site, des infrastructures sportives de qualité, de nouveaux espaces verts accessibles au public et des aménagements pensés pour les usages quotidiens des Bruxelloises et des Bruxellois. En soutenant ce projet, le Gouvernement entend à la fois améliorer l’accès au sport, valoriser le site du Heysel et préparer Bruxelles aux grands rendez-vous sportifs et urbains à l’horizon 2030. Le projet prévoit notamment la création de vastes espaces verts, de terrains dédiés à plusieurs disciplines sportives, d’une piste d’athlétisme, d’équipements récréatifs et de bâtiments d’accueil pour les acteurs du sport. Il contribuera ainsi à faire du plateau du Heysel un lieu plus attractif, plus vivant et davantage ouvert aux pratiques sportives, aux loisirs et à la promenade, dans une logique de qualité de vie et de rayonnement régional.
Point 57 Cabinet proposant : B.D. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, portant le montant de la subvention octroyée à la Fondation CIVA de 682.500 euros à 2.914.000 euros pour l’année budgétaire 2026 (modification de l’arrêté du 19/02/2026).	Accepté Sur proposition du ministre-président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'octroi d'une subvention en faveur de la Fondation CIVA pour la mise en œuvre de son plan opérationnel 2026, première année du déménagement opérationnel vers KANAL.
Point 58 Cabinet proposant : E.V. Avenant n°1 au contrat de concession de services relative à la fourniture, l’installation et à l’exploitation d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Région de Bruxelles-Capitale	Accepté Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l’avenant n° 1 au contrat de concession de services relative à la fourniture, l’installation et à l’exploitation d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Région de Bruxelles-Capitale.

Point 59 Cabinet proposant : D.D. Vignette routière	Accepté Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès et ministre Dirk De Smedt le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale se déclare d'accord sur le principe d'introduire sur le réseau routier principal belge une vignette routière, la Région de Bruxelles-Capitale adhérant à l'accord conclu précédemment entre les Régions flamande et wallonne.
--	---